

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

---

# DIES ACADEMICUS

4 JUIN 1927

---

SÉANCE DE DISTRIBUTION  
DES PRIX DE CONCOURS

---

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS

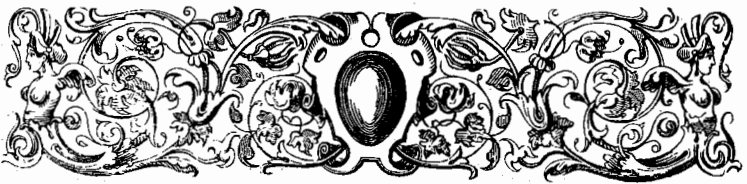


GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

---

1927



# RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1926-1927

PAR

M. le professeur William E. RAPPARD.

---



A trois cent soixante-septième année de l'existence de notre vieille Académie apparaît à celui qui a l'honneur de présider actuellement à ses destinées comme ayant été particulièrement riche en événements importants pour elle. Est-ce illusion ? est-ce réalité ?

Il est bien possible que tous ses prédécesseurs au rectorat aient été tentés de faire la même réflexion au moment de la rédaction de leur rapport annuel. Aucun d'eux n'a pu manquer d'être frappé, en effet, par l'abondance et par la variété des affaires, des questions, des projets, des réalisations, des transformations et des menus épisodes de toute espèce dont est fait le cours administratif de notre vie académique et dont il convient de signaler au moins quelques-uns aux membres et aux amis de l'Université qui lui font l'honneur et le plaisir d'assister à cette cérémonie.

Cependant, et même en faisant une large part à ce qu'on pourrait appeler les illusions du subjectivisme rectoral, ne doit-on pas reconnaître que, depuis la guerre, la vie de notre maison est singulièrement moins calme qu'autrefois ? Souvent, en tous cas, au milieu du tourbillon international de la Genève contemporaine, le recteur actuel, en songeant, non sans envie, à ses prédécesseurs d'avant 1914, s'est demandé si eux, du moins, n'avaient pas connu parfois la douceur de vivre, dans la sérénité de leur laboratoire ou de leur cabinet de travail. C'est qu'incontestablement de grands changements sont survenus depuis lors dans notre cité et dans notre maison, non moins que dans le vaste monde.

Genève, au lendemain de la paix, ressemble quelque peu à un héritier qui, ayant vécu longtemps d'une vie simple mais relativement aisée, se trouve subitement appelé à recueillir une succession très riche, mais lourdement grevée de charges presque accablantes. L'Université de Genève, dont la destinée apparaît aujourd'hui plus inséparable que jamais de celle de la cité, participe largement aux avantages de la succession, mais elle a dû assumer aussi sa part du fardeau commun. La succession, vous l'avez deviné, c'est la Société des Nations et toutes les organisations connexes établies dans nos murs, grâce auxquelles Genève est redevenue ce qu'elle était au XVI<sup>me</sup> siècle et de nouveau il y a cent ans : un des principaux foyers de vie intellectuelle et spirituelle du monde. La charge, vous l'avez hélas ! deviné plus vite encore, c'est une dette publique formidablement accrue, un budget annuel terriblement déséquilibré, une population diminuée et une matière imposable réduite.

Si l'Université a peut-être été plus immédiatement sensible aux répercussions douloureuses pour elle de la détresse financière de l'Etat, elle n'ignore pas et elle aurait bien tort de ne pas apprécier pleinement les magnifiques perspectives que lui ouvre le privilège d'être devenue la haute école du siège de la Société des Nations. En fait, on ne saurait bien comprendre l'histoire récente de notre maison sans tenir compte des deux circonstances qui viennent d'être rappelées.

C'est à l'état critique des finances publiques qu'il faut attribuer les réductions de crédits et de traitements qu'ont subies, université et universitaires, ainsi que le trop grand nombre de chaires veuves de titulaires. C'est à cette cause, en partie tout au moins, qu'est dû le projet de modification de la Faculté de Théologie et bien d'autres petits incidents pénibles dont je me dispenserai de parler dans ce rapport.

De l'autre côté, c'est à la Société des Nations que nous sommes redevables pour une bonne part de l'affluence nouvelle d'étudiants étrangers dans nos Facultés de sciences morales ; de l'établissement à proximité de l'Université de l'Union internationale des Etudiants ; des subsides américains qui ont permis d'envisager la création de l'Institut universitaire de hautes Etudes internationales et de l'offre, également américaine, de fonder une chaire de relations internationales à notre haute école même. C'est à elle aussi que nous devons l'intense vie intellectuelle qui règne dans notre cité, notamment en été et dont notre Université et ses élèves bénéficient indirectement à divers égards, même si certains de ses maîtres lui doivent de ne plus connaître de véritables vacances.

L'importance même de ce mouvement de pensée et la disproportion inévitable qui en résulte entre Genève, centre international, et Genève, antique foyer de culture, ne sont pas sans présenter pour l'avenir de notre Université un problème délicat.

Devons-nous poursuivre notre vie à l'écart, en nous bouchant les oreilles et en fermant délibérément les yeux sur le spectacle magnifique qu'offre l'immense mer d'idées humaines qui s'étend devant nous et dont les flots agités par tant de vents divers semblent parfois déferler jusque sur les marches mêmes de notre maison ? Même s'il était possible d'adopter une telle attitude, nul ne songerait à la recommander, car il faudrait pour cela autant d'aveuglement que de pusillanimité.

Le véritable problème est ailleurs. On pourrait, me semble-t-il, le formuler ainsi : comment associer notre Université à ce grand mouvement d'idées, en évitant

à la fois l'écueil des interventions indiscrètes et le danger d'une véritable submersion ? Pour vivre et pour se développer, en effet, notre haute école ne saurait demeurer indifférente au passage à Genève de tant de maîtres renommés, de tant de disciplines diverses, ni complètement étrangère aux préoccupations qui les amènent dans nos murs. Mais, pour rester digne de son glorieux passé d'indépendance, pour demeurer ce qu'elle a été au cours des siècles passés et ce qu'il importe qu'elle soit plus que jamais à l'avenir, le cerveau et l'âme véritables de la cité genevoise, il faut qu'elle sache demeurer maîtresse d'elle-même, consciente de son originalité propre et fière de sa fonction nationale. Nous avons assez de foi en ses destinées pour croire qu'elle saura trouver la bonne voie au travers des difficultés multiples qui l'attendent, une voie également éloignée d'un chauvinisme xénophobe, borné et stérile, et d'un cosmopolitisme sans caractère et sans dignité. Pour cela, il est évidemment nécessaire et il est presque suffisant, que l'Université de Genève reste et devienne toujours davantage un foyer scientifique de premier ordre, dont l'éclat soit reconnu et salué avec joie par tous, au près comme au loin. Pour qu'il puisse en être ainsi, il faut souhaiter très vivement que les circonstances permettent bientôt de nouveau à tous ses maîtres de vouer à leur double tâche de recherche désintéressée et d'enseignement universitaire un effort exclusif, dont aucun souci accessoire ne vienne plus tempérer l'ardeur, ni diminuer l'efficacité.

Et voici comment la contemplation même des merveilles de l'héritage qui nous est échu nous ramène malgré nous aux préoccupations immédiates que nous inspirent les servitudes dont il est grevé.

## DÉCÈS

Après ces quelques réflexions générales, suggérées par un aperçu synthétique de la vie récente de notre haute école, passons rapidement en revue quelques-uns des faits particuliers qui ont marqué le cours de l'exer-

cice académique qui vient de s'écouler. Mais avant d'aborder cet examen, attardons-nous quelques instants au bord des quatre tombes que cette année a creusées dans notre cimetière universitaire.

Depuis notre dernier Dies Academicus, nous avons eu le chagrin de perdre quatre de nos professeurs honoraires, tous quatre plus qu'octogénaires, mais dont le souvenir est resté bien vivace dans notre maison qu'ils avaient tous quatre longuement, fidèlement et brillamment servie.

Le 17 octobre 1926, dans sa belle et hospitalière demeure de Malagny, où tant de savants illustres du monde entier aimaient depuis plus d'une génération à recourir aux lumières de sa haute autorité et de sa grande expérience scientifiques, s'éteignait Edouard Naville. Né à Genève en 1844, licencié ès lettres de Paris en 1867, docteur ès lettres *honoris causa* de Genève, de Hamilton College, d'Oxford, de Glasgow et de Bâle, associé de l'Institut de France et membre d'innombrables autres académies et sociétés savantes étrangères qui avaient tenu à s'agréger le grand égyptologue genevois, Edouard Naville avait été nommé professeur extraordinaire d'égyptologie à notre Faculté des Lettres en novembre 1891 et professeur extraordinaire d'archéologie et d'égyptologie en 1892. Jusqu'à sa retraite en 1920, c'est-à-dire pendant près de trente ans, il illustra les chaires qui avaient été créées pour lui et qu'il n'abandonnait, à intervalles assez fréquents, que pour poursuivre dans la vallée du Nil les fructueuses campagnes archéologiques qui devaient porter si haut son renom dans le monde savant. Servi par des dons peu communs de clairvoyance et de persévérance intellectuelles, bénéficiant de circonstances matérielles favorables et soutenu dans ses recherches et dans ses publications par une collaboratrice à laquelle nous tenons à présenter, une fois de plus en ce jour anniversaire, l'hommage respectueusement reconnaissant de l'Université de Genève, Edouard Naville était depuis longtemps salué par ses pairs comme l'un des premiers égyptologues de son temps.

Ah ! si nous, ses anciens collègues genevois, nous pouvions espérer parvenir tous dans nos disciplines respectives à un rang aussi éminent qu'Edouard Naville avait atteint dans la sienne, nous pourrions envisager sans aucune inquiétude la solution de ce problème de l'avenir de notre Université que je signalais tout à l'heure. Illustrée par des maîtres universellement réputés, notre maison serait aussitôt reconnue et célébrée par tous comme l'Université des nations.

Il y avait à peine plus d'un an que nous avons présenté nos bons vœux académiques au professeur Louis Wuarin à l'occasion de ses 80 ans, que nous apprenions la triste nouvelle de son décès. Louis Wuarin, né à Cartigny en 1846, licencié ès lettres de Paris en 1872 et bachelier en théologie de Genève en 1875, fut appelé le 16 juillet 1886 à occuper, en qualité de professeur extraordinaire à notre ancienne Faculté des Lettres et des Sciences sociales la nouvelle chaire de sociologie, d'économie sociale et de systèmes politiques. Quatre ans plus tard, il en devint le titulaire ordinaire. De 1886 jusqu'à sa démission, le 2 avril 1921, donc pendant trente-cinq ans, il donna à notre Université et à ses étudiants le meilleur de son temps et de ses forces. Le souvenir qui restera dominant dans l'esprit de ses anciens élèves est celui de sa généreuse humanité. Cette qualité se traduisait dans son enseignement par une vive sympathie pour les classes déshéritées et par une large tolérance à l'égard de toutes les tendances de réforme sociale qui se disputaient son temps. Elles se manifestait aussi par la bonté attentive qu'il apportait dans ses rapports personnels avec ses très nombreux élèves et anciens élèves et dont tous lui gardent une mémoire infiniment reconnaissante. Louis Wuarin aimait passionnément l'Université, non seulement dans la personne de ses étudiants; mais aussi dans son but, comme école de civisme et foyer de haute culture. Même depuis sa retraite, il s'associait volontiers à toutes nos manifestations académiques et en rendait compte avec amour dans le *Journal de Genève*, dont il était depuis de très

longues années le collaborateur assidu. L'Université de Genève a perdu en lui un de ses maîtres les plus dévoués et la nouvelle Faculté des Sciences économiques et sociales, celui qui avait été un de ses fondateurs et son véritable père spirituel.

Même à l'égard de Naville et de Wuarin, qui ont entre eux compté plus de 163 ans de vie, Karl Graebe, né en 1841 et décédé le 19 janvier de cette année, faisait figure de frère aîné. Originaire de Francfort s/Mein, Graebe était docteur en philosophie de Heidelberg en 1862; professeur ordinaire à Königsberg de 1870 à 1878, et professeur ordinaire de chimie à l'Université de Genève de 1878 jusqu'en 1906, donc pendant plus d'un quart de siècle. A l'occasion de son décès, de nombreux spécialistes ont dit l'importance de ses travaux qui avaient fait reconnaître en lui un des premiers chimistes de son temps. On a rendu hommage aussi à la haute valeur de son enseignement universitaire, qui avait attiré à Genève de nombreux élèves de toutes les parties du monde. Son attachement à notre maison, il en donna une nouvelle preuve en présidant avec autorité et dévouement à ses destinées, en qualité de recteur de 1888 à 1890. Il est doux de penser à la satisfaction qu'éprouverait ce premier recteur allemand de l'Université de Genève s'il voyait aujourd'hui, moins de huit ans après la guerre, presque deux cent cinquante de ses jeunes compatriotes venir s'immatriculer en un seul semestre en notre vieille école.

Aux obsèques de MM. Edouard Naville et Louis Wuarin, M. Victor Martin, en sa qualité de doyen de la Faculté des Lettres, à laquelle ils avaient tous deux appartenu, a bien voulu rendre hommage aux maîtres qu'elle avait perdus en eux et dire à leurs familles les douloureux regrets et la durable gratitude de l'Université. M. Graebe s'est éteint dans sa ville natale de Francfort, où il s'était retiré après son départ de Genève. M. le professeur Chodat, ancien recteur et ancien doyen de la Faculté du disparu, a bien voulu, à notre demande,

représenter l'Université de Genève à la cérémonie funèbre et y dire en son nom un dernier adieu à notre ancien collègue allemand.

Nous croyions pouvoir arrêter ici le chapitre nécrologique de ce rapport lorsque, il y a moins de huit jours, nous apprenions l'affligeante nouvelle du subit décès de M. Alfred Martin, survenu lundi dernier, 20 mai 1927.

Alfred Martin, né à Genève, le 16 mars 1847, dont l'Université venait de célébrer le quatre-vingtième anniversaire, avait, à l'âge de trente-sept ans, succédé à Charles Brocher dans la chaire de droit civil à la Faculté dont son père, M. Alexandre Martin, faisait déjà partie depuis 1873. Docteur en droit de Genève dès 1882, Alfred Martin consacra pendant trente-huit ans le meilleur de ses forces à notre Université et aux nombreux étudiants qui s'initiaient auprès de lui à la connaissance, essentielle pour eux, du droit civil français, puis du droit civil fédéral. Mais ce n'est pas comme maître seulement, si remarquablement consciencieux, lucide et précis qu'il ait été, qu'Alfred Martin a servi l'Université. Ses innombrables et très précieuses publications scientifiques portèrent bien au-delà des murs de notre ville et même des frontières de notre pays, la renommée de son érudition, de sa forte dialectique et de sa grande probité intellectuelle. Enfin, il mit un zèle exceptionnel à servir notre maison dans les diverses fonctions administratives, aussi indispensables qu'ingrètes, qu'impose aux professeurs la vie académique. Ayant été doyen de la Faculté de Droit de 1889 à 1892, vice-recteur de 1892 à 1894, recteur de 1894 à 1896, puis de nouveau doyen de 1896 à 1901, Alfred Martin, cédant aux sollicitations pressantes et unanimes de ses collègues, voulut bien, en 1904, accepter pour une nouvelle période de deux ans la charge du rectorat. De plus, il fit partie, depuis son origine, du Comité de la Caisse de prévoyance universitaire. Comme secrétaire d'abord, puis en qualité de vice-président et de directeur effectif, il prit une part très active à la création et aux transformations successives de cette utile fondation. Pendant la guerre encore, il mit

son dévouement au service tout à la fois de l'humanité et de l'Université, en acceptant la vice-présidence de la section genevoise de l'Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre. Même depuis sa retraite, qu'atteint par la limite d'âge de soixante-quinze ans, il prit, en 1922, il a continué à servir la Faculté de Droit comme juré d'examens et comme membre des commissions appelées à apprécier les thèses de doctorat et les travaux de concours. Tous se souviennent encore de la clairvoyance juridique et de la fine malice qu'il avait mises, l'an dernier, à formuler son jugement sur les travaux présentés au dernier concours Gide. Il y a huit jours encore, à la veille même de sa mort, il mettait la dernière main à la rédaction d'un nouveau rapport dont M. Albert Richard, doyen de la Faculté de Droit, voudra bien donner lecture en son nom tout à l'heure.

Le souvenir de M. Alfred Martin restera gravé en traits ineffaçables dans la mémoire de tous ses anciens élèves et anciens collègues qui, unanimes, continueront à vénérer en lui un des meilleurs serviteurs de l'Université et un des représentants les plus dignes de la noble tradition de labeur intellectuel et de désintéressement de notre cité.

Mercredi dernier, dans l'église de Coligny, aux obsèques de notre ancien maître qui fut deux fois recteur de l'Université, le recteur actuel et le doyen de la Faculté de Droit dirent tour à tour ce que l'Académie de Calvin, la science genevoise et en particulier les disciplines juridiques doivent à celui qui nous a quittés.

Au cours de l'année écoulée, l'Université a eu aussi la douleur de perdre un de ses étudiants, Otto Nägeli, immatriculé en octobre 1926, à la Faculté de Médecine et décédé à Genève, le 30 avril 1927. Que sa famille, et notamment notre collègue, le professeur Nägeli de Zurich, veuillent bien trouver ici à nouveau l'hommage de la vive et respectueuse sympathie des maîtres et condisciples genevois de son fils.

## DÉMISSIONS ET NOMINATIONS

M. le Dr Hugues Oltramare, professeur ordinaire de clinique dermatologique, atteint malgré son alerte jeunesse de caractère par l'impitoyable limite d'âge de soixante-quinze ans, a pris sa retraite à la fin du semestre d'été dernier. Par arrêté du 2 octobre 1926, le Conseil d'Etat l'a nommé professeur honoraire, en juste récompense des services rendus au cours de plus de quarante ans d'enseignement.

Ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans: MM. les professeurs extraordinaires D. Mirimanoff, A. Schidlof et P. Wenger, de la Faculté des Sciences et E. Bujard, P. Gautier et Ed. Long, de la Faculté de Médecine.

Ont, en outre, vu leur mandat renouvelé pour l'année académique 1926-1927: MM. les chargés de cours Ch. Valencien, à la Faculté des Sciences, A. Thibaudet, à la Faculté des Lettres, Ch. Burky, à la Faculté des Sciences économiques et sociales, Aug. Lemaître, à la Faculté de Théologie et F. Naville, à la Faculté de Médecine.

Ont été autorisés à annoncer des cours en qualité de privat-docents: au semestre d'hiver 1926-1927: M. Fernand Chodat (Fac. des Sciences), M<sup>lle</sup> Louise Sommer (Fac. Sciences économiques et sociales) — au semestre d'été 1927: M. Arnold Borloz, M. Alfred Georg (Fac. des Sciences), M<sup>me</sup> Anna Kamensky, M. Léon Walther (Fac. des Lettres), M. Pierre Arminjon (Fac. de Droit).

Les distinctions honorifiques dont plusieurs de nos collègues ont été l'objet, ainsi que les grades conférés par notre Université, au cours de l'année écoulée, sont trop nombreux pour être énumérés ici. La liste en figurera en annexe à ce rapport.

Avant de clore ce chapitre des personnalités, nous tenons à mentionner encore la célébration d'un anniversaire et la collation de deux doctorats *honoris causa*.

Le 9 novembre 1926, la Faculté des Lettres et l'Uni-

versité tout entière se sont associées par les vœux qu'elles présentèrent à M. Eugène Ritter, professeur honoraire, à la famille et aux amis du doyen de nos lettrés qui fêtait ce jour-là ses quatre-vingt-dix ans.

A la fin du semestre d'été dernier, sur la proposition de la Faculté de Médecine, le Sénat universitaire a conféré le grade de Docteur en médecine *honoris causa* à M. Charles Bardet, professeur à l'Institut dentaire, « en considération de ses travaux dans l'art dentaire ».

D'autre part, la Faculté des Sciences économiques et sociales n'a pas voulu laisser partir de Genève cet hiver M. Inazo Nitobé, ancien Sous-Secrétaire général japonais de la Société des Nations, économiste, moraliste et universitaire éminent, sans l'attacher à notre maison, à laquelle, pendant son séjour de six ans parmi nous, il a donné de nombreux témoignages d'intérêt et de sympathie. Sur la proposition de cette Faculté, le Sénat a donc conféré à M. Nitobé le grade de Docteur en sociologie *honoris causa*, « pour rendre hommage à un grand savant étranger qui, par ses importants travaux, a enrichi la science économique et qui a témoigné un attachement particulier à notre cité ». Le Conseil d'Etat a bien voulu approuver ces deux décisions par arrêtés du 10 juillet et du 18 septembre 1926.

## DONS ET LEGS

Si la déplorable situation budgétaire de notre République n'a pas permis à nos autorités politiques de proportionner les ressources mises à la disposition de l'Université au prix qu'elles attachent, nous le savons, à sa grandeur et à sa prospérité, nous avons été d'autant plus heureux de recevoir d'ailleurs deux très beaux dons.

La famille de feu M. le professeur Eugène Richard a fait à l'Université un don de dix mille francs, en vue de la création d'un « Fonds Eugène Richard », destiné à permettre l'installation d'une salle de travail pour les maîtres et les élèves de notre Faculté de Droit. L'Uni-

versité a été particulièrement sensible à cette libéralité qui lui permet tout à la fois de commémorer le souvenir d'un de ses plus brillants professeurs, d'améliorer sensiblement les conditions d'études à une de ses facultés les plus fréquentées et d'associer à ce double bienfait le nom aimé et respecté de son doyen actuel, M. le professeur Albert Richard, digne fils d'un père vénéré. Que notre collègue veuille bien, avec nos plus respectueuses félicitations, recevoir et transmettre aux membres de sa famille l'hommage public et l'assurance cordiale de la vive et durable gratitude de l'Université de Genève pour ce beau témoignage de piété filiale, de générosité éclairée et de civisme académique.

M. Christos Lambrakis, citoyen hellénique, décédé à Vourgareli, en Grèce, le 22 août 1925, a eu l'heureuse pensée de léguer la meilleure partie de sa fortune à l'Université de Genève. En souvenir de sa femme, qui appartenait à une famille genevoise, M. Lambrakis, par ses dernières volontés, a institué notre haute école sa légataire universelle, à charge par elle de créer à la Faculté des Lettres une chaire de langue et de littérature néo-helléniques. Les sommes mises à notre disposition seront suffisantes pour permettre la réalisation de l'intéressante et généreuse intention de M. Lambrakis. Aussi, notre Université, forte de l'autorisation du Conseil d'Etat, n'a-t-elle pas hésité à accepter ce bel héritage. M. Victor Martin, qui, en sa triple qualité de doyen de la Faculté bénéficiaire, d'helléniste émérite et de signataire des actes officiels, est particulièrement désigné pour cela, exposera tout à l'heure les modalités du legs et son affectation prévue.

Je me borne donc, au nom de l'Université, à rendre un éclatant hommage à la mémoire de notre bienfaiteur et à envoyer à sa famille un message de très vive gratitude. Je me permets d'adresser, en outre, par l'intermédiaire de M. le Chargé d'affaires de Grèce en Suisse, qui nous fait l'honneur d'assister à cette cérémonie, nos très sincères remerciements au Gouvernement hellénique. Ce gouvernement, en effet, rivalisant de bienveillance à

notre égard avec la famille du décédé, a exonéré la succession que nous recueillons de toute charge fiscale. Qu'il soit assuré que l'Université de Genève sait apprécier pleinement la portée d'un tel geste. Tout en rehaussant sensiblement la valeur matérielle du legs Lambrakis, la décision du Cabinet grec a resserré encore, s'il est possible, les liens déjà séculaires unissant à son glorieux pays notre cité genevoise, qui s'honore de compter le philhellénisme au nombre de ses traditions les plus chères.

Parmi les libéralités dont notre maison ne manquera pas de bénéficier, même si elle n'en a pas été elle-même l'objet, je dois signaler encore celles qui ont rendu possible l'établissement à Genève de l'Institut universitaire de hautes Etudes internationales. Ces libéralités, nous les devons en première ligne à la munificence du Laura Spelman Rockefeller Memorial Fund, qui nous a assuré une rente annuelle de cent mille francs pendant cinq ans, dont le premier versement a déjà été effectué. Cette puissante fondation d'utilité publique est un des canaux par lesquels de grands mécènes d'outre-mer cherchent à fertiliser les champs de la science au profit de l'humanité. Les représentants de cette Fondation ont estimé qu'il convenait de favoriser la création à Genève d'une école de hautes études internationales. Internationale, cette école le sera, tant par l'objet de ses études que par la composition de son Conseil de directeurs et de son corps enseignant. Mais elle sera universitaire aussi, tant par l'esprit de haute impartialité et d'absolu désintéressement scientifique qui doit animer ses maîtres, que par les liens qui l'uniront, nous l'espérons, à notre vieille Académie.

En soumettant à une étude libre et approfondie l'activité internationale si diverse dont Genève est devenue le foyer, les élèves de l'Institut, placés sous la direction d'un petit nombre de maîtres éminents, appelés à se vouer exclusivement à leur importante et difficile tâche, profiteront des exceptionnelles ressources documentaires qu'offre notre cité. Ils auront le privilège aussi de bénéficier de l'enseignement occasionnel des



hommes d'Etat et des spécialistes de tous ordres qu'abritent si souvent ses murs.

Il est prévu en outre que ceux d'entre eux, — et ce sera sans doute le grand nombre, — dont la formation universitaire ne serait pas encore complète, seront invités à suivre à notre haute école les enseignements particulièrement propres à les préparer à leurs recherches spéciales. Pour cela, nous examinons, d'entente avec le directeur de l'Institut, M. Paul Mantoux, l'organisation d'un cycle nouveau d'études juridiques, historiques, économiques et sociales qui, poursuivies à l'Université avec la collaboration de l'Institut, pourront permettre aux élèves moins avancés de conquérir une licence et peut-être même un doctorat universitaires. De son côté, l'Institut décernera un diplôme et un certificat à ses propres élèves qui auront suivi ses enseignements et ceux de l'Université qui pourraient leur être prescrits.

Il serait prématuré et du reste impossible d'en dire davantage avant que les pourparlers aient abouti à la rédaction de règlements et avant que l'Institut, qui doit ouvrir ses portes au début du semestre d'hiver prochain, ait fait ses premières expériences. Dès maintenant, cependant, nous pouvons, me semble-t-il, nous féliciter vivement de cette création qui ne saurait manquer d'enrichir notre patrimoine intellectuel genevois, en associant d'une façon aussi heureuse pour elle que pour la collectivité internationale notre Université à un mouvement d'idées et de recherches du plus puissant intérêt d'avenir.

Ce bienfait nous ne le devons pas seulement à la munificence du Laura Spelman Fund. Une seule condition, en effet, a été attachée à sa libéralité. C'est que la fondation nouvelle manifeste sa vitalité et démontre l'intérêt qu'elle suscite dans le monde, en obtenant d'ailleurs des subventions croissantes, dont le montant annuel équivaldrait, après cinq ans, à cent mille francs. Nous avons tout lieu d'espérer que l'appui financier des autorités genevoises et fédérales lui permettra de remplir intégralement cette condition.

A ce propos, je suis heureux, au nom de l'Université,

de rendre un hommage public, non seulement à la générosité des donateurs américains, mais aussi à celle d'un grand nombre de nos compatriotes. Je rends hommage tout d'abord à l'intérêt éclairé qu'a bien voulu porter à ce projet, dès le début des pourparlers, M. André Oltramare, Président du Département de l'Instruction public et premier Président du Conseil exécutif de la Fondation. Sans sa bonne volonté intelligente et sans sa décisive collaboration, le projet n'aurait jamais pu être réalisé. Je rends hommage ensuite au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de notre canton qui, malgré la dureté des temps, n'ont pas hésité à mettre l'Institut en mesure d'accepter la donation américaine, ainsi qu'aux autorités de la ville de Genève qui se montrent disposées à lui offrir l'hospitalité d'un immeuble municipal. Je rends hommage enfin aux membres du Conseil Fédéral et en particulier à M. Ernest Chuard, Chef du Département fédéral de l'Intérieur et membre lui aussi du Conseil exécutif de la Fondation, avec M. Vernon Kellogg de Washington, M. O. Unden d'Upsala et le recteur de l'Université de Genève. M. Chuard a bien voulu, dès l'origine, suivre de très près nos pourparlers préliminaires et venir à deux reprises de Berne pour assister à nos délibérations. De plus, il a accepté de se faire notre avocat, hier, auprès de ses collègues du gouvernement et, demain, auprès des Chambres fédérales pour obtenir de la Confédération les subsides nécessaires en faveur d'une cause en laquelle, avec une grande élévation de pensée, il a aussitôt reconnu, non seulement celle de la science et de la paix, mais aussi celle de la Suisse et de Genève.

Enfin, qu'il me soit permis de dire, notamment à l'intention de nos amis du dehors, combien a été digne de l'intérêt qu'ils nous portent, l'attitude adoptée à l'égard du projet, par mes collègues du Bureau et du Sénat universitaire genevois. Quoique, parlant en leur nom ici, je ne sois pas entièrement libre de faire leur éloge, je ne crains pas de proclamer hautement la grande largeur de vues avec laquelle ils ont accueilli un projet que de moins intelligents eussent peut-être été tentés

de considérer d'un œil légèrement alarmé et jaloux. L'esprit de collaboration et de bonne entente avec lequel ils ont d'emblée répondu à l'esprit absolument semblable qui anime le directeur de l'Institut, permet de bien augurer des relations futures que les fils de l'Alma Mater Genevensis seront, nous n'en doutons pas, toujours heureux d'entretenir avec l'Institut universitaire de hautes Etudes internationales qui s'établit à ses côtés.

La création de cet Institut est un fait acquis, bien que non encore pleinement réalisé.

Et voici que l'offre d'une chaire de relations internationales qu'a bien voulu faire à l'Université de Genève elle-même la Fondation Carnegie vient rehausser encore nos espérances et accroître notre gratitude envers la grande république d'outre-mer. Ce n'est encore qu'une promesse. Mais ne fût-ce que par crainte de paraître insensible à l'intention qui l'a inspirée, je n'hésite pas à la mentionner ici, avec une vive reconnaissance pour ce nouveau bienfait entrevu et avec le ferme espoir de pouvoir, dans un an, en parler avec plus de précision et moins d'indiscrétion.

## AFFAIRES INTÉRIEURES

Si les libéralités diverses dont bénéficie notre maison sont un indice de vitalité, le nombre croissant d'étudiants nouveaux qui y sont immatriculés année après année en est un autre.

Au cours du présent semestre, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer 336 immatriculations nouvelles, contre 246 au semestre d'été de 1926 et 267 au dernier semestre d'avant-guerre. Les chiffres correspondants pour les semestres d'hiver sont les suivants: 1926-1927, 295; 1925-1926, 222; 1913-1914, 596.

Les chiffres relatifs au nombre total d'étudiants et d'auditeurs inscrits sont moins encourageants et restent encore fort au-dessous de ceux d'avant-guerre. La seule

explication de cette anomalie apparente réside dans le fait que la durée moyenne de séjour à Genève de nos élèves a très sensiblement diminué. Cependant le chiffre actuel d'étudiants inscrits à l'Université de Genève, soit 1026, est le plus élevé qui ait été atteint depuis 1914.

La composition de nos auditoires d'après le sexe et la nationalité a aussi varié. Les faits les plus frappants que révèle à cet égard la statistique sont la diminution des étudiantes et des ressortissants des pays de l'Europe orientale et l'augmentation relative et même absolue des Genevois, des Confédérés et des Allemands. Ces derniers, arrivés au nombre de 236 au début du présent semestre, sont pour près des trois quarts immatriculés à la Faculté de Droit. N'est-ce pas là encore une conséquence de la venue à Genève de la Société des Nations et notamment de la venue à la Société des Nations de l'Allemagne ? On peut noter aussi l'arrivée d'un nombre restreint encore mais déjà appréciable d'étudiants anglo-saxons, en qui nous sommes heureux de saluer l'avant-garde d'une armée que nous souhaitons aussi forte que possible.

Les relations individuelles et collectives que le recteur a eu le privilège d'entretenir avec les étudiants n'appellent de sa part aucune observation particulière, si ce n'est celle de la satisfaction constante qu'il y a trouvée et le vœu qu'elles puissent être plus fréquentes.

Le 25 octobre 1926, nous avons très simplement célébré le début de la nouvelle année de travail par une séance de rentrée. M. le professeur Edgar Milhaud a bien voulu à cette occasion présenter à l'auditoire nombreux, accouru pour l'entendre à l'Aula, un résumé très apprécié des résultats principaux de la monumentale enquête sur la production qui a été instituée et poursuivie sous sa direction au B. I. T.

Selon la tradition établie il y a plusieurs années, le recteur, au début de chacun des deux semestres, le 5 novembre 1926 et le 12 mai 1927, a adressé quelques paroles de bienvenue aux étudiants nouvellement immat-

triculés. Que le demi-millier de jeunes gens et de jeunes filles dont il a serré la main à cette occasion veuillent bien lui pardonner si cette introduction sommaire ne lui a pas permis de retenir tous leurs noms, ni même toujours de reconnaître leurs traits. Le geste n'est cependant pas inutile si, comme nous l'entendons, il affirme à leurs yeux le lien de collaboration fraternelle qui unit désormais tous les fils et toutes les filles de l'Alma Mater Genevensis dans un sentiment commun d'amitié et de cordiale collaboration scientifique.

Au cours de l'hiver, de nombreuses sociétés d'étudiants ont bien voulu inviter le recteur à assister à des soirées théâtrales et dansantes, ce dont il est heureux de leur exprimer à nouveau sa reconnaissance. S'il s'est toujours fait un plaisir de se rendre aux premières ou, en cas d'empêchement, de s'y faire représenter par son fidèle vice-recteur, il a dû s'interdire une fois pour toutes de se mêler à leurs ébats chorégraphiques. Il en eût sans doute été autrement s'il avait encore eu l'âge de leurs membres et si la pénible nécessité de paraître à l'Université le lendemain, l'esprit dispos, ne s'imposait pas à lui avec une rigueur peut-être plus impérieuse qu'à eux ! Ces bals universitaires, qui semblent se multiplier d'année en année, eussent assurément consterné l'austérité d'un Théodore de Bèze. Que leurs organisateurs veuillent bien excuser son indigne successeur si, sans condamner aussi sévèrement que l'eût fait le premier recteur de l'Académie de Calvin ces manifestations juvéniles d'exubérance vitale, il renonce à s'y associer.

Sans s'associer davantage aux épreuves sportives organisées par les étudiants, qui se multiplient également, l'hiver à St-Cergue, l'été au stade de Frontenex et ailleurs, le recteur et ses collègues se félicitent sans réserve de leur succès. Ils espèrent vivement qu'à l'occasion des épreuves d'un autre ordre, qu'ils sont appelés à faire subir périodiquement à leurs élèves, ils pourront constater que la santé de leur corps n'a pas été assurée aux dépens de la culture de leur esprit.

A ce propos, je tiens à signaler avec une vive satisfac-

tion et une sincère reconnaissance pour ceux auxquels nous les devons, les très grands services que rend, au double point de vue physique et intellectuel, le Sanatorium universitaire de Leysin à ceux de nos étudiants qui se voient obligés de s'y faire traiter. Cinq de nos élèves s'y sont rendus au cours de l'année écoulée, dont deux sont heureusement revenus entièrement rétablis. Que le Dr Vauthier, directeur du Sanatorium et ses dévoués collaborateurs soient assurés de la vive gratitude de l'Université de Genève. Je tiens à joindre à ces remerciements ceux que je me sens pressé d'adresser à M. le professeur Maurice Roch, doyen de la Faculté de Médecine, président du Comité directeur du Sanatorium et à notre collègue, M. le professeur Eugène Pittard, qui a bien voulu consacrer quelques jours de ses vacances à faire aux hôtes du Sanatorium des leçons auxquelles ils ont été, je le sais par des témoignages directs, très sensibles. Cette institution, dont chaque année révèle davantage la valeur, nous est d'autant plus chère que son existence même affirme la solidarité morale et intellectuelle des professeurs et des étudiants de toutes les hautes écoles suisses.

Les cours de vacances de français moderne, fondés en 1892 par M. Bernard Bouvier, professeur honoraire, ont, depuis longtemps, trouvé leur place, une place fort honorable, dans notre maison. Ils continuent à être administrés par M. Bernard Bouvier qui, en leur maintenant l'appui de son expérience et son prestige personnel contribue à en assurer le succès, aux côtés de M. Georges Thudichum, leur directeur, dont le talent pédagogique égale le dévouement, ce qui n'est certes pas peu dire.

Le nombre des participants à ces cours, qui, avant la guerre, en 1914, s'était élevé à 299 et qui, au lendemain de celle-ci était tombé à moins de 50, a atteint 553 en 1925. Si, en 1926, il avait de nouveau baissé à 376, ce léger fléchissement n'a rien de décourageant. Il paraît dû, en effet, à deux causes principales, dont l'une est de nature passagère et dont l'autre n'est pas indépendante de la volonté des organisateurs de nos cours.

D'une part, le bon marché de la vie en France, dû à la dépréciation momentanée de sa monnaie, a valu aux universités d'outre-Jura qui possèdent des institutions semblables une affluence inusitée d'élèves. Beaucoup d'entre eux reprendront vraisemblablement le chemin de la Suisse lorsque l'équilibre des prix sera rétabli. Et, d'autre part, les leçons relatives aux problèmes internationaux, qui avaient été instituées non sans succès à nos cours de vacances il y a quelques années, ont été abandonnées en 1926. Cette mesure, prise pour éviter la confusion et les répétitions auxquelles donnait lieu l'organisation simultanée à Genève de plusieurs cours semblables et par déférence envers les initiateurs de ces cours, se justifie sans doute pour ces motifs. Peut-être sera-t-il possible, à l'avenir, de mieux coordonner ces enseignements divers au profit commun de nos cours et de ceux devant lesquels ils se sont partiellement effacés.

Je me borne à signaler aussi l'existence prospère des cours de vacances de botanique et de géologie auxquels sont venus s'ajouter en 1926 des enseignements organisés par la Faculté de Théologie. En 1927 la Faculté de Médecine a, elle aussi, pris l'initiative de cours semblables.

L'Ecole pratique de langue française, rattachée à la Faculté des Lettres et dont M. Bernard Bouvier est aussi le fondateur et l'administrateur, est de plus en plus fréquentée. Ouverte au semestre d'hiver 1925-1926, elle a vu ses effectifs passer de 34 en ce semestre-là à 53 au semestre d'été 1926 et à 78 au semestre actuel. Les étudiants étrangers immatriculés à l'Université même et désireux, comme ils devraient l'être tous, de se perfectionner dans la connaissance du français, trouveront dans cette nouvelle école pratique un complément fort utile de leurs cours académiques.

Parmi les questions d'ordre intérieur qui nous ont préoccupés au cours de l'année écoulée, la plus importante est sans conteste celle qui a trait à la réorganisation de la Faculté de Théologie. L'étude de cette question a

été suggérée au Département de l'Instruction publique par une démarche qu'ont faite auprès de lui, l'an dernier, quelques amis de la Faculté. Alarmées par des propositions parlementaires tendant à la diminution ou même à la suppression de son budget et désireuses de voir se resserrer les liens entre elle et l'Eglise nationale protestante, ces personnalités ont émis l'idée que la Faculté pourrait être érigée en Fondation et dotée par l'Etat d'un capital dont les revenus, accrus si possible par des ressources d'autres provenances, assureraient son existence matérielle.

Cette suggestion fut favorablement accueillie de divers côtés. Les uns, tentés d'y voir un premier pas dans le sens d'une dissociation de la Faculté de Théologie de l'Université, la saluèrent avec d'autant plus de satisfaction que cette dissociation leur apparaissait comme une conséquence logique et heureuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. D'autres, au contraire, s'inspirant de craintes et d'espoirs plus semblables à ceux qui avaient dicté la démarche initiale, pensèrent que la Faculté de Théologie, tout en restant dans le cadre universitaire, gagnerait en sécurité et en vitalité à être rendue quelque peu autonome. Aux points de vue financier et administratif, elle profiterait des liens plus étroits qu'elle pourrait être amenée à nouer avec l'Eglise nationale protestante.

Lorsque l'Université fut saisie de la question par le Président du Département de l'Instruction publique, beaucoup de professeurs exprimèrent le regret de ce qu'elle ait été soulevée sans aucun débat préalable au sein du Sénat. Même ceux d'entre eux qui s'étaient déclarés hostiles à toute modification reconnurent cependant la nécessité d'engager des pourparlers avec le Département d'une part et avec l'Eglise nationale protestante de l'autre.

Ces pourparlers, marqués dès l'origine par un grand désir d'entente, sont actuellement en cours. Il est permis d'espérer que, quelle qu'en soit l'issue finale, ni l'intégrité de l'Université ni la prospérité de la Faculté de Théologie n'en subiront d'atteinte. Puissent-elles, au

contraire, n'avoir qu'à se féliciter en définitive d'une évolution qu'elles n'ont pas provoquée elles-mêmes, mais à laquelle elles ne s'opposeraient que si les intérêts intellectuels et moraux dont elles ont la garde en paraissaient menacés.

Je signale encore, parmi d'autres questions d'ordre intérieur qui ont retenu l'attention du Sénat, diverses modifications apportées au règlement de la Faculté de Droit; la création à la Faculté des Sciences d'un doctorat en pharmacie; l'institution, prévue à titre d'essai pour trois ans à la Faculté des Lettres d'un enseignement de la langue internationale esperanto, dont tous les frais seront assumés par l'Association espérantiste internationale; la décision de faire paraître, par les soins de notre infatigable secrétaire, M. Albert Roussy, un nouveau catalogue de nos publications universitaires, pour faire suite à ceux auxquels avaient attaché leurs noms M. Eugène Ritter en 1883, M. Charles Soret en 1896, MM. Charles Julliard et Fernand Aubert en 1909 et M. Albert Kohler en 1916.

Pour compléter ce chapitre, donnons maintenant tour à tour la parole à chacune de nos six Facultés pour un très bref aperçu de leurs plus importantes affaires intérieures.

### FACULTÉ DES SCIENCES

Pour raison de santé, M. le professeur Charles-Eugène Guye a dû demander un congé pour le semestre d'hiver. Ce congé a été renouvelé pour le semestre d'été. M. Schidlof, professeur extraordinaire, a été chargé de la suppléance.

Au début du semestre d'hiver, M. le professeur Chodat, retenu aux Etats-Unis par des conférences universitaires, a été remplacé par M. Fernand Chodat, privat-docent. Pendant les premières semaines du même semestre, M. le professeur Duparc a été remplacé par M. Wenger, professeur extraordinaire et par M. Gysi, privat-docent. M. le professeur Chaix a remplacé M. le professeur Raoul Gautier pendant sa maladie au semestre d'hiver, pour ce qui concerne la météorologie.

Aucun de ces remplacements n'a entraîné de conséquences budgétaires, les titulaires empêchés s'étant chargés des frais de suppléance, même dans les cas où la loi ne leur en faisait pas une obligation.

MM. Albert Georg et Arnold Borloz ont été admis en qualité de privat-docents pour la chimie.

La Faculté des Sciences, en vue de la création d'un doctorat en pharmacie, a réuni en une brochure les renseignements concernant les cours et laboratoires qui ont été groupés sous le nom d'Ecole de Pharmacie. Cette brochure sera publiée avec l'appui de la Société coopérative de pharmacie.

M. Langevin, professeur au Collège de France, a occupé la chaire de physique le 17 février 1927. Sa conférence était consacrée à « La structure et les lois du rayonnement ». M. Caulery, professeur à la Sorbonne, a occupé la chaire de zoologie de M. le professeur Guyénot et M. St-Just Péquart, membre de l'Institut international d'anthropologie, celle de M. le professeur Eugène Pittard.

### FACULTÉ DES LETTRES

Au début du semestre d'été, l'état de santé de M. le professeur De Cruè l'a obligé à renoncer temporairement à une partie de son enseignement. Il s'est fait suppléer par M. le professeur Seitz et M. Paul-Ed. Martin, docteur ès lettres, archiviste d'Etat, sans qu'il en soit résulté de conséquences financières pour l'Etat.

Le 15 octobre 1926, M. Edouard Norden, professeur à l'Université de Berlin, a pris part à la soutenance de thèse du doctorat ès lettres de M. André Oltramare, Président du Département de l'Instruction publique. La veille, M. Norden a bien voulu faire, dans un des auditoires de la Faculté, sous les auspices de la Société genevoise d'études allemandes, une conférence sur le génie de la langue latine.

Le 25 novembre 1926, M. Alexandre Moret, professeur au Collège de France, a fait à l'Aula, à la demande

de la Faculté des Lettres, une conférence commémorative, intitulée: «Edouard Naville et son œuvre en Egypte, un demi-siècle d'égyptologie». Le 11 février 1927, M. Esmonin, professeur à l'Université de Grenoble, a fait à l'Aula, sous les auspices de la Faculté des Lettres, une conférence sur «Louis XIV, sa place dans l'histoire de France». Huit jours plus tard, M. Henri Beer, directeur de la *Revue de synthèse historique*, a fait à la Faculté une conférence sur l'organisation de la science et le centre international de synthèse.

Le 23 février, sous la présidence du doyen de la Faculté, M. le professeur Charles Werner a fait une conférence sur Spinoza à l'Union internationale des Etudiants, à l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire de la mort du philosophe.

Le 4 mars, M. Jules Toutain, professeur à l'Ecole des hautes Etudes de Paris, a fait une leçon à la Faculté, sur le sujet: «Ce que les vases peints nous apprennent sur le caractère d'Apollon et d'Artémis».

## FACULTÉ

### DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'enseignement du droit commercial, que M. le professeur Logoz assumait à la Faculté à titre transitoire, a été confié à M. Ed. Pittard, chargé de cours. M. Pittard professera également à la Faculté la partie spéciale du programme de droit relatif à la loi sur la poursuite pour dettes.

Le 8 février, M. Piétro Stoppani, membre de la section économique du Secrétariat général de la Société des Nations, a parlé des questions qui seraient soumises à la Conférence économique. Le 9 février, M. Mack Eastman, haut fonctionnaire au Bureau international du Travail, a parlé à la Faculté sur la crise charbonnière. Le 25 février, M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, a fait, dans la chaire de M. le professeur Duprat, une conférence sur l'Etat et les

constitutions démocratiques. Le 28 février, M. C. Pône, chef de section au Bureau international du Travail, a fait à la Faculté une conférence sur la question des huit heures au point de vue international. Le 17 mars, M. Corrado Gini, professeur à l'Université de Rome et Directeur général de la statistique italienne, a fait à la Faculté une conférence sur les mouvements des populations.

La Faculté a inscrit pour la première fois à son programme du semestre d'été un cours donné en allemand par M. le professeur H. Tœndury.

La bibliothèque de la Faculté a enregistré l'entrée d'un certain nombre de volumes d'étude dus à la générosité de la Société Académique, dont l'aide précieuse compense en partie la diminution des crédits publics.

De Budapest, de Bucarest et de Lyon sont arrivés des professeurs universitaires chargés d'une enquête sur l'organisation et sur les programmes de la Faculté des Sciences économiques et sociales.

## FACULTÉ DE DROIT

M. Pierre Arminjon, professeur honoraire à la Faculté royale de droit du Caire, a annoncé et donné au semestre d'été 1927 un cours de droit international privé en qualité de privat-docent. M. le professeur Eugène Borel a été obligé de s'absenter pendant deux semaines au début du semestre d'été 1927 et a été remplacé pour le cours de droit international par M. William Martin, docteur en droit, et pour le cours de droit international privé par M. Pierre Arminjon, sans aucun préjudice pour les finances publiques.

L'enseignement a été gêné au semestre d'hiver par la maladie de plusieurs professeurs, en particulier de MM. Meumann et de Claparède, retenus loin de l'Université pendant plusieurs mois à la suite d'opérations. M. Meumann a été partiellement remplacé par MM. les professeurs Richard et Kaden. Pour suppléer

M. de Claparède, on a fait appel à M. le professeur de Tourtoulon, de l'Université de Lausanne, qui n'a malheureusement pu donner qu'un petit nombre de leçons.

Pour la première fois, l'enseignement du droit commercial a été concentré sur la troisième année d'études. Il est donné par MM. Carry et Pittard, chargés de cours, qui traitent au semestre d'hiver l'un des sociétés, l'autre des assurances, et au semestre d'été, l'un de la poursuite pour dettes et l'autre du droit de change.

La Faculté éprouve depuis plusieurs années l'urgent besoin de posséder un séminaire. A titre transitoire, elle vient d'obtenir du Département de l'Instruction publique la désignation d'un fonctionnaire, qui lui permet d'ouvrir tous les après-midi la bibliothèque de droit aux étudiants désireux d'y consulter les grandes collections et les ouvrages de fond. Le don Eugène Richard, récemment reçu par la Faculté va lui permettre de créer une salle de travail où se trouveront réunies toutes les ressources de notre bibliothèque, ainsi que celles de la bibliothèque publique et universitaire. Ce local, ouvert en permanence, sera mis à la disposition des étudiants et de tous les juristes désireux d'y effectuer des recherches.

La Faculté de Droit a été appelée par le Département cantonal de Justice et Police à élaborer un projet de loi pour l'examen de fin de stage d'avocat.

Elle a pris l'initiative de publier une collection de mémoires consacrés à des sujets juridiques plus particulièrement suisses. Le premier cahier, renfermant une dissertation de M. le professeur Georges Werner sur la compétence du Tribunal administratif, a paru à la fin de l'année 1926.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. Maurice Leenhardt, missionnaire à la Nouvelle-Calédonie a fait, sous les auspices de la Faculté, une conférence intitulée: « Réflexions sur le totémisme ».

M. Georges Migot, professeur à la Faculté libre de Théologie protestante de Paris, a parlé à la Faculté de la Réforme considérée comme la défense du génie français au XVI<sup>me</sup> siècle.

La Faculté a donné, de concert avec le Consistoire, son patronage à un cours sur la liturgie et la musique organisé par le Conservatoire de Musique.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

La Faculté a eu à s'occuper de la réforme des études médicales, dont le corps médical suisse a pris l'initiative en nommant une Commission. La Faculté est représentée à cette Commission par M. le professeur Beuttner.

Les étudiants fédéraux en médecine ont organisé deux voyages d'études, fort bien réussis, l'un à Leysin au semestre d'hiver et l'autre à Strasbourg au semestre d'été.

La Faculté se plaint très vivement des réductions de crédits qui lui ont été imposées.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

Le reste de ce rapport sera consacré à ce que l'on pourrait appeler les relations extérieures de l'Université.

Et, tout d'abord, nos rapports avec l'Etat.

Comme l'Université vit essentiellement des subsides publics et qu'elle ne peut légalement accomplir aucun acte important sans l'approbation gouvernementale, ces rapports sont nécessairement très fréquents. La correspondance presque quotidienne que le recteur a le privilège d'échanger avec le Président du Département de l'Instruction publique l'attesterait au besoin. J'ai déjà eu l'occasion de faire plusieurs allusions à ces relations au cours de cet exposé. Qu'il me soit permis à ce propos de remercier publiquement M. le Président de la grande courtoisie et de la compréhension parfaite des besoins universitaires que j'ai toujours rencontrés auprès de

lui. De toutes les questions purement administratives sur lesquelles il a bien voulu attirer mon attention ou que je me suis vu obligé d'infliger à la sienne, on ne m'en voudra pas de n'en retenir qu'une ici.

L'état angoissant de nos finances publiques a imposé à l'Université un régime d'économie tel, qu'il y aurait un réel danger à en accentuer encore la rigueur et même à le maintenir indéfiniment. Après avoir dû réduire ou supprimer beaucoup des largesses dont l'Université n'a cependant jamais été comblée, après avoir demandé et obtenu depuis plusieurs années que ses maîtres renoncent à 10 % de leurs traitements, l'Etat a, cette année, été amené à faire un pas de plus. Constatant que plusieurs professeurs se livraient, en dehors de leurs fonctions académiques, à des occupations lucratives, il a fait subir à leurs revenus une réduction proportionnée à l'importance de leurs gains accessoires. Sur le principe même de ce que, dans le parler barbare mis à la mode par la Société des Nations, on pourrait appeler la « discrimination » ainsi établie aux dépens d'une minorité de professeurs, les avis ont pu diverger, même au sein du Sénat universitaire. Mais sur l'injustice du fait que ce principe ne s'appliquait ni aux magistrats, ni à aucune catégorie de fonctionnaires publics, sauf aux seuls maîtres de l'enseignement supérieur, l'opinion, semble-t-il, doit être unanime, au dehors, tout comme elle l'a été à l'Université. Si la science et l'enseignement académique ont tout à gagner à faire l'objet exclusif de l'activité de ceux qui s'y consacrent, en est-il vraiment autrement de la justice, de l'administration publique et du gouvernement même de la cité ?

Je suis d'autant plus libre de poser la question en présence de M. le Conseiller d'Etat Oltramare que sa réponse, je le sais, serait conforme à la nôtre, prescrite à vrai dire, par l'équité elle-même.

Après l'Etat, nos principaux bienfaiteurs sont les sociétés auxiliaires auxquelles va toute la reconnaissance de l'Université. Nous devons mentionner en premier lieu notre ancienne et fidèle amie, la Société académique, dont l'activité toute désintéressée s'exerce exclusive-

ment au profit des hautes études à Genève. Parmi les nombreuses libéralités qu'elle a bien voulu nous faire au cours de l'année écoulée, je me bornerai à mentionner celles dont ont été l'objet les laboratoires et les enseignements de MM. les professeurs Beuttner, Chodat, Claparède, Collet, Duparc, Guyénot, Malche, Pittard et de Seigneux, ainsi que les chaires occupées par MM. Georges Berguer et Auguste Gampert. La Faculté des Sciences économiques et sociales est également redevable à la Société Académique d'un don important destiné à lui permettre l'acquisition de livres et de revues pour la bibliothèque.

Que la Société Académique et tous ses membres veuillent bien recevoir l'hommage de notre gratitude qui, pour se renouveler chaque année, n'en est pas moins chaleureuse et profonde.

A la Société Académique est venue s'ajouter depuis 1921 l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève. Cette jeune Société, à laquelle nous nous permettrions de souhaiter une plus grande prospérité et un accroissement sensible de ses membres, si nous ne craignons de paraître par trop intéressés en formulant ce vœu, a bien voulu l'an dernier mettre à notre disposition la somme de cinq cents francs, destinés à faciliter l'impression de thèses d'étudiants. Cette somme a été également répartie entre M<sup>lle</sup> Lips, docteur ès lettres, M<sup>lle</sup> Hausmann, docteur en droit et M. Dérobert, docteur en sciences économiques. A cette Association aussi, dont devraient faire partie tous les anciens élèves de notre Université, nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements.

Si les deux institutions que nous venons de mentionner ont pour but principal de favoriser les études, les suivantes se sont donné pour tâche de rendre aux étudiants leur séjour à Genève plus profitable et plus agréable. Je cite en premier lieu notre dévoué Comité de patronage qui, au début du semestre d'hiver, le 22 novembre 1926, a organisé à la Maison communale de Plainpalais une charmante soirée théâtrale, suivie d'une sauterie qui a permis à tous nos nouveaux étudiants et étudiantes



de faire bonne connaissance. Plusieurs groupes nationaux du Comité de patronage, ainsi que plusieurs de ses membres individuels, parmi lesquels je m'en voudrais de ne pas citer M. le professeur et M<sup>me</sup> Askanazy, M<sup>me</sup> Paul Lachenal et M. le professeur Bohnenblust, ont entouré les étudiants en organisant à leur intention des réceptions.

L'Union internationale des Etudiants, installée depuis trois ans dans son vaste appartement de la rue Saint-Léger, a aussi rendu, cette année de nouveau, de grands services à nos élèves. Ces derniers, en effet, sont assurés d'y trouver non seulement un accueil cordial et des journaux et revues nombreux mis à leur disposition dans des salons très confortables, mais encore l'occasion de s'y réunir, sous la direction de maîtres compétents, en groupes d'études philosophiques, politiques et économiques. Depuis cette année, l'Union est dirigée par M. Gideonse, maître ès Arts de l'Université de Columbia, qui s'y est révélé pour ses membres un ami sûr et un guide éclairé.

Outre cette institution nouvelle, que nous devons, comme tant d'autres, à l'opulente générosité américaine, il convient de se souvenir avec gratitude des deux très utiles institutions d'origine genevoise, que sont le Foyer des Etudiants et la Maison des Étudiantes. Dans ces deux institutions hospitalières, quelques étudiants de l'un et de l'autre sexe trouvent à se loger dans un milieu très sympathique et un nombre plus appréciable prennent leurs repas, à des conditions très avantageuses. Elles sont d'autant plus utiles, dans la situation économique actuelle, que l'Université de Genève n'a pas le privilège de posséder, comme ses sœurs d'outre-Manche et d'outre-mer, des dortoirs universitaires, ni même, comme certaines de ses sœurs d'outre-Rhin, de « mensa academica ». Le Foyer, destiné aux étudiants, et la Maison des étudiantes méritent, non seulement la vive reconnaissance des autorités universitaires, mais toute la sollicitude du public genevois. Je suis heureux de rendre ici un public hommage à leurs dévouées directrices, M<sup>lles</sup> Zollikofer et Krafft,

en qui nous nous plaisons à saluer de précieuses collaboratrices de l'Université.

Je veux signaler encore la charmante fête de Noël, organisée par l'Association chrétienne d'Etudiants. Elle a réuni, comme les années dernières, un grand nombre de nos élèves, heureux, sans doute, de trouver, autour du sapin traditionnel, un accueil cordial et de pouvoir y évoquer leurs foyers lointains.

Nos rapports avec les Universités du dehors ont été corrects et même, pour employer le parler diplomatique, amicaux. Nous souhaiterions, à vrai dire, qu'ils fussent plus fréquents et plus intimes, notamment ceux que nous entretenons avec les autres hautes écoles de la Suisse, en qui nous voyons des collaboratrices à une œuvre commune et nullement des rivales. Les seules occasions où nous soyons entrés en contact immédiat avec leurs représentants nous ont été fournies par deux réunions, convoquées par le professeur Rohn, Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, puis à Berne. M. Rohn avait bien voulu convier les recteurs de toutes les hautes écoles suisses pour organiser avec eux un système d'échanges d'étudiants entre la Suisse et les Etats-Unis, dont l'initiative est venue d'outre-mer. Grâce à l'excellent esprit d'entente qui s'est manifesté dans ces deux rencontres, les bases d'un arrangement suisse-américain ont pu être posées. Nous pouvons espérer que dès l'année prochaine, une de nos étudiantes de la Faculté des Sciences bénéficiera d'une bourse américaine et, de notre côté, nous accueillerons chez nous un ou deux étudiants d'outre-mer.

Ces deux réunions, auxquelles participèrent les recteurs de la plupart des hautes écoles suisses et où toutes étaient représentées, ont tenu lieu d'une Conférence des recteurs. Cette Conférence, dont le siège est cette année à Fribourg, est cependant maintenue comme institution permanente qui peut en tous temps être convoquée, si une question intéressant l'ensemble des hautes écoles suisses devait se poser.

Quant aux Universités étrangères, outre les relations

personnelles que beaucoup d'entre nous ont pu entretenir avec leurs maîtres, nos rapports se sont bornés à l'envoi d'adresses et de délégations à l'occasion d'anniversaires académiques. C'est ainsi que nous avons adressé nos félicitations à l'Université de Graz, lors du centenaire de sa fondation et à la nouvelle Université finlandaise d'Abo, à l'occasion de son inauguration. Nous avons aussi adressé nos vœux à l'Université Howard, à Washington, à l'occasion de l'installation d'un nouveau président et à l'Université catholique du Sacré Cœur, à Milan, à l'occasion de la dernière leçon de M. le professeur Ramorino.

Outre nos rapports officiels avec les hautes écoles de Suisse et de l'étranger, nous avons eu le plaisir d'entretenir des relations cordiales avec plusieurs sociétés savantes et avec un grand nombre de savants individuels. C'est ainsi que, dès le début des vacances, le 26 juillet 1926, grâce à l'initiative de notre éminent collègue, le professeur Chodat, nous avons pu organiser à l'Aula une séance au cours de laquelle Sir Jagadis Bose, professeur à l'Université de Calcutta et membre de la Commission de Coopération intellectuelle qui siégeait à Genève en ce moment, a présenté à un auditoire nombreux des considérations et des expériences captivantes sur la vie des plantes.

Le 2 août 1926, nous avons accueilli le Congrès des médecins aliénistes et neurologistes.

Le 23 août, nous avons eu le privilège d'organiser, en l'honneur de la visite d'une cinquantaine de professeurs américains, invités par la Fondation Carnegie à étudier la vie internationale en Europe et particulièrement à Genève, une réception familière. M. le professeur Borgeaud a bien voulu, en anglais, faire à nos collègues d'outre-mer une conférence sur les relations que notre Université a entretenues au cours des âges avec le monde anglo-saxon. Cette conférence, qui eut lieu à la Salle Ami Lullin et qui fut agrémentée par la présentation de documents, de manuscrits et de portraits historiques, a paru vivement intéresser nos hôtes. De plus, M. le professeur Eugène Borel, en anglais également, leur a

présenté un rapide et très brillant exposé de la politique suisse en matière d'arbitrage.

Les relations ainsi nouées avec un grand nombre de collègues spécialistes des relations internationales ont été extrêmement agréables pour nous et non sans profit — nous avons de sérieuses raisons de le penser — pour notre haute école.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1926, le recteur a eu l'occasion de saluer à l'Aula le troisième Congrès de la Fédération universitaire internationale, qui se réunissait dans nos murs.

Le 14 septembre, M. le vice-recteur a bien voulu accueillir dans notre maison les membres nombreux du « World Press Congress » américain, en leur adressant une allocution dont les échos nous sont revenus d'outre-mer.

Deux jours plus tard, c'est à la Société suisse des pharmaciens que le recteur a eu l'occasion de présenter les vœux de l'Université.

Le 14 octobre 1926, la présence à Genève du professeur Norden nous a permis de resserrer les liens avec l'Université de Berlin, en la personne d'un de ses maîtres les plus remarquables.

M. le professeur Eugène Pittard, invité par le Congrès d'anthropologie de Paris, au mois d'octobre 1926, a pu y apporter, avec son autorité particulière, le salut de notre Université.

En janvier 1927, l'Université s'est associée au jubilé organisé à Zurich en l'honneur du professeur Fleiner et deux de ses maîtres ont collaboré au volume publié à cette occasion.

Le 24 janvier 1927, l'Université a eu le plaisir de saluer à l'Aula M. Nicolas Politis, l'éminent internationaliste et homme d'Etat grec, accouru à l'invitation de la Société « Hellas » pour faire dans notre maison une conférence sur la notion de la neutralité dans la Société des Nations.

Le 21 février, M. le professeur Henri Reverdin nous a représentés au 250<sup>me</sup> anniversaire de Spinoza, à La Haye et le 19 mars, M. le professeur Paul Oltramare empêché par la maladie de se rendre à Paris, a adressé nos vœux à M. Loisy, à l'occasion du Congrès d'histoire du christianisme, organisé en son honneur.

Le recteur a, de plus, eu le privilège de représenter l'Université à d'innombrables cérémonies dont je ne puis énumérer ici que les plus importantes: 20 novembre 1926, assemblée générale de la Société Académique; 26 novembre, assemblée générale des Associations d'étudiants en Suisse, cultes à St-Pierre du 1<sup>er</sup> août, de l'Escalade et de la Restauration. Je mentionne encore l'assemblée annuelle de la distribution des prix des cours réunis, qui a eu lieu à l'Aula le 28 avril 1927, et où le recteur a eu l'honneur de représenter non seulement l'Université, mais le Président du Département de l'Instruction publique, empêché.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'année de travail universitaire dont il vient de rendre compte, le recteur se sent dominé par un double sentiment.

Il ressent tout d'abord une vive reconnaissance pour les précieux et innombrables appuis qu'il a trouvés auprès de tous ceux, autorités, collègues et collaborateurs, avec lesquels ses fonctions l'ont mis en rapport. Je dois un merci particulièrement cordial à M. le Président du Département de l'Instruction publique, grâce à la bienveillance duquel nos rapports officiels n'ont cessé d'être empreints d'un caractère de cordialité amicale; à mes collègues du Bureau du Sénat dont les vues judicieuses m'ont éclairé et dont la sympathie m'a grandement facilité la besogne et, enfin, à M. Albert Roussy, dont l'expérience inégalée et l'exceptionnel dévouement en font l'auxiliaire indispensable du recteur, sans l'appui quotidien duquel sa tâche de diriger l'Université serait véritablement écrasante.

A cette multiple gratitude s'ajoute la confiance que j'éprouve à l'égard de l'avenir de notre Université. Cette confiance m'est inspirée par le spectacle des circonstances extérieures qui lui offrent de remarquables possibilités de développement, par l'intérêt bienveillant que lui portent depuis des siècles la population genevoise et ses autorités et surtout par l'enthousiasme scientifique et pédagogique qui se manifeste dans ses auditoires et dans ses laboratoires.

Si les fonctions universitaires n'étaient, pour ceux qui ont le privilège de les exercer, qu'un passe-temps ou un gagne-pain, elles ne seraient pas faites pour tenter les meilleurs. Il y a, en effet d'autres passe-temps, peut-être moins fatigants, et il y a sûrement d'autres gagne-pain plus avantageux. Mais la satisfaction de se consacrer tout entier à la recherche désintéressée de la vérité, en collaboration avec de jeunes esprits avides de savoir et de comprendre, est incontestablement une des plus hautes auxquelles l'homme puisse aspirer. Cette satisfaction, on la goûte d'autant plus pleinement qu'on a le privilège de pouvoir s'adonner plus complètement à l'activité qui la procure. Dans notre domaine, comme dans tous les autres, le travail est à la fois la grande loi et la suprême récompense de l'existence humaine. Puissent nos étudiants, à qui s'adresse mon dernier mot, en faire l'expérience à leur tour, pour leur bonheur et leur avantage individuels, comme pour l'honneur et la grandeur de notre vieille Université!

